

Aide alimentaire

Objectif de l'aide	Permettre aux habitants en situation de fragilité économique d'avoir accès au droit à l'alimentation
Public	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants de Beaucouzé depuis au moins trois mois - Personnes de nationalité française ou étrangère résidant en France et titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
Forme de l'aide	Aide en nature sous forme d'un colis alimentaire remis tous les 15 jours
Conditions de ressources	<p>Le quotient familial retenu pour l'accès est calculé et fixé comme suit : QF = <u>Ressources – charges liées au logement</u> / Nombre de parts = inférieur ou égal à 250 €uros.</p> <p>Nombre de parts Ressources : moyenne des trois derniers mois de l'ensemble des ressources de la famille Charges liées au logement : loyers et charges ou accession à la propriété, charges de copropriété, plan d'apurement du loyer, taxe d'habitation, électricité, chauffage, assurance habitation, eau, mutuelle, forfait de téléphone de 25 €uros.</p> <p>Mode de calcul des parts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne seule : 1.5 parts, - 1 couple ou famille monoparentale : 2 parts, - enfant jusqu'à 20 ans : 1 part. <p>Les enfants ne sont pas admis au-delà de 20 ans. La part enfant est la même quel que soit son statut dans le foyer : présent, en garde alternée, en droit de visite.</p>
Procédure de demande	<p>Rendez-vous avec la CESF pour établir une évaluation sociale des besoins et procéder à une éventuelle ouverture de droits</p> <p style="text-align: center;">Signature de la charte du bénéficiaire</p> <p>L'aide est accordée pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois. Pour une ouverture de droits au-delà de cette durée, la demande sera examinée en Conseil d'Administration</p>
Montant	<p>Prise en charge des coûts d'achat des denrées et de fonctionnement de l'action globale par le CCAS.</p> <p>Pour chaque colis, il est demandé aux bénéficiaires une participation financière de 1 euro par personne composant le foyer.</p> <p>La gratuité est accordée pour les enfants jusqu'à 12 mois</p>
Mise en œuvre de l'aide	La distribution a lieu les vendredis après-midi une semaine sur deux